

Maisons-Alfort, le 10 mars 2020

Les présidents des comités régionaux Les membres du conseil d'administration Les cadres techniques Les clubs via les présidents de comité

Réf: JT / PC 03-058-20

Objet: INFORMATION COVID-19 - IMPACTS CHAMPIONNAT DE FRANCE A CEYRAT

Madame, Monsieur,

Dans la situation actuelle, face à l'épidémie de Coronavirus, nous respectons scrupuleusement les directives de l'état. C'est pourquoi nous vous demandons d'appliquer les recommandations associées limitant notamment tout rassemblement à 1000 personnes.

Il est important, d'être vigilant au niveau territorial afin de prendre en compte les restrictions plus contraignantes telles qu'actuellement sur l'Oise et le Haut-Rhin ou les rassemblements de plus de 50 personnes sont interdits.

Nous sommes attentifs à l'évolution actuelle de la situation et demandons à tous une grande vigilance afin de participer au ralentissement de la propagation.

C'est pourquoi, avec les éléments actuels, nous avons décidé d'appliquer une « Mesure d'exception » pour les championnats de France U15-U17-U20 qui se dérouleront à CEYRAT les 20 et 21 mars prochains.

En effet, afin de limiter le rassemblement de personnes, seuls les organisateurs, les lutteurs, entraineurs, arbitres, dirigeants officiels et parents des lutteurs auront accès à la salle de compétition.

Nous mettrons en place un système de comptage qui nous garantira, dans tous les cas, un accès maximum à la salle de 950 personnes par jour. Aucune personne ne sera autorisée à accéder à la salle si ce nombre est atteint.

Dans le cas d'une évolution de la situation, des modifications du dispositif pourront être faites.

Nous comptons sur votre collaboration et sur votre compréhension.

Secrétaire général

Copie:

- Alain BERTHOLOM, président de la FFLDA
- Virginie THOBOR, directrice technique nationale FFLDA
- Pascal CRENN, responsable administratif et financier de la FFLDA
- La Préfecture du Puy-de-Dôme

LUTTE GRÉCO-ROMAINE LUTTE FÉMININE LUTTE LIBRE **LUTTE BRETONNE**